



<b>OBJET :</b>	<b>DATE REUNION :</b>	<b>PROCHAINE REUNION :</b>
Conseil d'Administration	31/08/2020	Décembre 2020

## Participants

Adherents	Attendu	Prés.
Inna CAMBON	X	X
Christine PAILLER	X	X
Vanessa POTTIER	X	X
Christelle BORYCHOWSKI	X	X
Gwenola DUSOULIER	X	X
Christelle CRIMETZ	X	X
Gael BRUNEAU	X	X
Morgane JOB	X	X
Cyrille BROSSET	X	X
Cynthia AJIBOYE	X	X
Celine GOUZE	X	X
Celine TINET	X	X
Nadine CHESNEAU	X	X

## Contenu des Echanges

Ouverture réunion 19H00.

Votes : Inna CAMBON (1 voix), Vanessa POTTIER (1 voix) Christine PAILLER (1 voix), Christelle BORYCHOWSKI (1 voix), Guenola DUSOULIER (1 voix), Christelle CRIMETZ (2 voix), Gaël BRUNEAU (1voix), Cynthia AJIBOYE (2 voix), Celine GOUZE (1 voix), Celine TINET (1 voix)

1 procuration de Sandra SARAFYAN donnée à Christelle CRIMETZ

### 1 /Bilan financier 2018/2019

Présenté par notre trésorière et vice trésorière pour avis.

Résumé :

Charges d'exploitation : 214 868 euros

Produits d'exploitation : 22 841 euros

Résultat net : - 7 978 euros

Trésorerie du 01 /09/2018 : 30 132 euros

Trésorerie au 31/08/2019 : 22 154 euros

Vote : 12 votants

- Votes positifs : 12



- Votes négatifs : 0
- Sans avis : 0

## 2 / Bilan technique :

Présenté par la vice- présidente pour avis.

**Résumé** : 473 adhérents, toutes activités, sur la saison 2019/2020.

L'exercice s'est principalement déroulé de septembre à Février. Le contexte COVID nous a ensuite obligé à fermer les activités jusqu'à la fin de l'année.

La section des adhérents en situation de handicap (CITL) n'a pas pu être ouverte sur l'année 2019/2020, dû à l'organisation des salles disponibles.

Gymnastique Rythmique : Nouvelle responsable technique qui a développé la section et obtenu de beaux résultats pour cette section. Malheureusement, cette personne a quitté l'Association pour s'orienter vers de nouveaux challenges professionnels. Nous la remercions vivement et souhaitons une bonne continuation.

Gymnastique Artistique Féminine : Section qui a connu des difficultés sur les dernières années. La nouvelle Responsable Technique a développé un nouveau projet sportif avec une équipe de salariés et bénévoles qui se sont investies dans l'animation des cours. Tous ensemble, ils contribuent beaucoup à redonner un nouveau souffle à cette section.

Freestyle : La section fonctionne bien, et attire de plus en plus d'enfants de tous les âges, elle est animée depuis 2 saisons par Kevin BOURGE.

Section GAM : pour la moment l'EGR n'a plus de section GAM.

Hip Hop : L'EGR a ouvert récemment (2019) une section hip hop (professeur de danse, CLÉMENT CHERER). Elle offre des cours à 3 tranches d'âge, dont une section baby hip-hop qui accueille les enfants à partir de 4 ans.

Fitness : la section n'a pas été ré ouverte sur la saison 2019/2020.

L' EGR comptent actuellement 6 coachs diplômés et salariés : Morgane JOB, Cyrille BROSSET, Stéphane GAILLARD + 3 nouveaux coachs /contrats qui arrivent pour cette saison 2020/2021 : Kevin BOURGE, Nawel HAMMOUMI et Cyril HADDAD.

+ 1 contrat de prestation pour les activités Hip Hop.

**Votes** : 13 votants

- Votes positifs : 13
- Votes négatifs : 0
- Sans avis : 0

## 3 /Le nouveau règlement intérieur



Envoyé avec la convocation et soumis au vote des adhérents du club :

**Résumé :**

Ce nouveau règlement intérieur remplace l'ancien règlement intérieur ainsi que la charte du gymnaste.

Il a été présenté et validé en C.A. le 22 Juin 2020.

Il comprend les paragraphes suivants :

- Modalités d'adhésion à l'EGR (conditions d'adhésion, Cotisations, Essai et remboursement,
- Fonctionnement et organisation des cours (organisation des cours, Rôle des responsables techniques)
- Accès et respect du gymnase, matériel et vestiaires
- Respect des personnes (comportements, droit à l'image)
- Gymnastes engagés en compétition
- Tenues et matériel
- Santé et sécurité
- Sanctions disciplinaires

Remarque notée : mettre les modifications concernant le prix des justaucorps et autres petits matériel individuel en annexe.

**Votes** : 13 votants

- Votes positifs : 13
- Votes négatifs : 0
- Sans avis : 0

**4 / Situation COVID 19 / Intervention de Mme Nadine CHENEAU, représentante la mairie du Plessis Robinson**

Organiser la reprise des cours en appliquant le protocole.

Principales mesures sanitaires à prendre pour la reprise des cours

- Port du masque obligatoire pour les enfants de + de 11 ans et en dehors des activités physiques (dans la salle et les vestiaires). Le masque est ensuite rangé dans le sac pendant les activités physiques. Port du masque obligatoire pour les adultes de passage et gel hydrologique.
- Bouteille d'eau individuelle obligatoire. Interdiction de boire au robinet.
- Vestiaire : est un lieu de passage uniquement, pour se changer, quand il n'est pas possible de venir déjà en tenue. Le vestiaire doit être vide et aéré entre chaque passage. Les affaires doivent être rangées dans les sacs. L'utilisation des vestiaires est limitée en nombre d'occupant pour pouvoir respecter la distanciation.





- Les sacs sont ensuite posés dans la salle, mais ne doivent pas se toucher.
- Accès au gymnase : Interdiction pour les parents de stationner dans le gymnase et notamment derrière les vitres. Ils doivent aller attendre dans la grande salle de volley, sur les tribunes en respectant la distanciation sociale, le port du masque et le gel à l'entrée.
- Circuit de déplacement : la circulation à l'intérieur du gymnase a été fléchée par la mairie. Chacun est tenu de le respecter. Les enfants arrivent par la porte d'entrée principale. Ils doivent ensuite sortir par le basket parc. Les parents doivent donc récupérer les enfants à la sortie prévue et à l'heure de fin du cours.
- Il est demandé aux parents de ne pas déposer leur enfant quand celui-ci a une température sup ou égal à 38°C.
- Obligation de nommer un ou 2 référents COVID : Inna CAMBON s'est proposée volontaire.
- Le protocole signé entre la mairie et l'EGR sera affiché au gymnase ou sur le site de l'EGR.

### 5/ Réduction de 15% sur les inscriptions pour les salariés, bénévoles et juges travaillant au sein de l'Association :

- Objectif : offrir un avantage aux personnes qui s'investissent pour l'association, et qui leur permette d'inciter ces personnes à s'inscrire ou inscrire leurs enfants au sein de l'association EGR.
- Vote : 13 voix
  - o Votes positifs : 11
  - o Votes négatifs : 0
  - o Sans avis : 2
- Format de cette réduction et périodicité :
  - o Sous forme de remboursement sur la cotisation, en fin d'année : 7 pour / 11 voix
  - o Sous forme de remboursement en milieu d'année : 4 pour / 11 voix

